



Arles, jeudi 28 avril 2022

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01694**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Travaux de maintenance ( A l'amont du Quai Lamartine à Arles)****Appareillages et accostages par l'aval  
du quai LAMARTINE en Arles****Respect des consignes (Obligation d'appareiller et accoster au  
quai LAMARTINE par l'aval (le sud) - cf en pièces jointes )  
( tous les usagers - dans les deux sens )****- à partir du 02/05/2022 à 06:00 au 31/05/2022 à 20:00 - avec pour  
périodicité : Permanent**

o Rhône

au pk 281.700 (TOUS LES BATELIERS s'amarrant au QUAÏ LAMARTINE)

**Commentaire :**

Travaux de construction du nouvel appontement pour les bateaux à passagers à l'amont du quai LAMARTINE existant :

\_confortement du quai existant par battage de pieux, mise en place de protections de berge &amp; manutention d'éléments métalliques.

**Nota :**

En complément des présentes mesures les usagers s'amarrant au quai LAMARTINE observeront les mesures temporaires de l'avis à la batellerie particulier N° FR/2022/01693 lorsqu'ils reprennent leur transit.

Les schémas de principe d'appareillage et accostage au quai Lamartine sont illustrés en pièces jointes du présent avis à la batellerie.

**Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet ([www.vnf.fr](http://www.vnf.fr))****Service(s) à contacter :**

CNR, 2 rue André Bonin, 69316 LYON Cedex 04

Tél : 0472006969 - Fax : 0478299617

**Date limite d'affichage :**

01/06/2022

Par délégation

Joseph VIOLLIN